

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**M R C D E L A M A T A P É D I A**

**M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 mars 2024, à 19 h 30 à l'école polyvalente de Sayabec, 8 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.  
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;  
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

**Résolution 2024-03-046**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**M R C D E L A M A T A P É D I A**

**M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C**

**Réunion ordinaire**

**4 mars 2024**

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de février 2024;
5. Comptes à accepter – Février 2024;
6. Administration :
  1. Propos du maire et rapports des conseillers;
  2. Dépôt de la correspondance;
  3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  4. Ressources humaines :
    - a) Suspension employé numéro 03-0012;
  5. Règlements d'emprunt :
    - a) 2024-03 pour la Seigneurie 185 000 \$ – Avis de motion et dépôt;
  6. Programme Rénovation Québec, SHQ- la Seigneurie;
  7. Vidange fosses septiques;
  8. Entente de services aux sinistrés;
  9. Liste des contrats de plus de 2 000 \$ (dépôt);
  10. Offre de service complexe municipal- génie municipal MRC;

11. Offre de service le cabinet RH;
12. États financier La Seigneurie;
13. Projet barrière pour bateau d'embarcation au Parc Pierre Brochu-Entreprise Globatech;
14. Lavage de bateau -Parc- Pierre- Brochu-O ZÉRO OH- optimisation;
15. Projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028- Parc Pierre Brochu;
16. Approbation du plan d'affaires OH Fleuve et Vallée- Projet de regroupement;
17. Rapport financier 2023- Bibliothèque municipale et scolaire Quilit (dépôt);
18. Opération maires et mairesses- appui;
19. Octroi de contrat pour audit MALLETTE – PRABAM;

7. Invitations et demandes d'appui :

1. Recommandations du comité des dons;

8. Sécurité publique :

1. ;

9. Transport :

1. ;

10. Hygiène du milieu :

1. ;

11. Aménagement, urbanisme et développement :

1. Entente de développement local jeunesse;
2. Aménagement- Fleurs;
3. Entente de développement local 2024;

12. Loisir et culture :

1. Centre sportif David-Pelletier – Chauffe-eau;
2. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Subvention annuelle;

13. Santé et bien-être :

1. ;

14. Projets d'investissement :

1. Biomasse :
  - a) ;
2. Projet des jeux d'eau :
  - a) ;
3. Rue du village :
  - a) ;

15. Affaires nouvelles :

1. \_\_\_\_\_;
2. \_\_\_\_\_;
3. \_\_\_\_\_;

16. Période de questions;

17. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

**Résolution 2024-03-047****Procès-verbaux****CONSIDÉRANT QUE**

tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la réunion extraordinaire du 8 février tel que rédigé.

**Résolution 2024-03-048****Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de février 2024 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 150 436.65 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 72 624.95\$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 77 811.70 \$

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :**

---

---

**CORRESPONDANCE :**

---

6.2a. Le CAUREQ n'a procédé à aucune redistribution à ses municipalités membres pour son année financière se terminant le 31 mars 2023. Le gouvernement a adopté la loi 15 visant à rendre le système de santé plus efficace qui vient impacter le CAUREQ. Comme le CAUREQ a été créé par les municipalités et pour les municipalités, le conseil d'administration actuel de l'organisation formé majoritairement d'élus municipaux, considère que ce contexte amène un niveau d'incertitude quant à son mandat municipal. Les administrateurs ont donc choisi la prudence cette année en ne procédant pas à une redistribution afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour assurer les intérêts du service qu'elle doit rendre à la population au nom des municipalités de son territoire de desserte.

6.2b. Madame Sylvie Blanchette, mairesse de la ville d'Amqui, partage ses inquiétudes face au projet de regroupement des OMH de notre territoire.

---

- 6.2c. Selon le décret du 16 janvier 2008, les municipalités demeurent responsables de l'entretien de certaines parties des structures (ex. : platelage, rapiéçage en matériau granulaire ou en enrobé bitumineux aux approches), des trottoirs et de toute la signalisation concernant les ponts, à l'exception des panneaux de limitation de poids et de fermeture. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pris en charge les ponts situés sur le réseau routier municipal.
- 6.2d. Approbation de la SHQ pour le règlement municipal PRQ numéro 2024-02 ainsi que l'annonce budgétaire. Les prochaines étapes visent essentiellement la saisie des informations financières à l'application PAH qui permettra à la SHQ, une fois les travaux terminés, de verser sa part financière à votre Municipalité.
- 6.2e. Un cocktail Conférence aura lieu le 20 mars prochain avec comme invitées Monsieur Guillaume Lemay-Thivierge conférencier, comédien, animateur, réalisateur et entrepreneur. Celle-ci s'adresse aux membres, au coût de 80 \$ et de 50 \$ pour la conférence uniquement, mais sera également ouverte au public, au montant de 65 \$ (conférence uniquement). Les thèmes seront sur l'estime de soi et la persévérance.
- 6.2f. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est conscient que les fonctions d'élus et d'élues ainsi que celles du personnel municipal peuvent présenter des défis, notamment en ce qui concerne les interactions entre les différents acteurs, incluant la population. Dans ce contexte, le Ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie.

**Résolution 2024-03-049**

**Compte courant –  
Paiement de factures  
excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 546 666.64 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
MELCCFP - Ministère de l'environnement (mini01)	02-2024	Remboursement subvention	10 500.00 \$
SPH - Services petrolier Harrison (SPH01)	14054	Soumission 20241251345	22 650.08 \$
Les entreprises L. Michaud (Les 24)	56 082	Démolition C.Comm	284 977.04 \$
Coop Forestière de la Matapédia (COOP25)	F-010251	Copeaux Biomasse	6 292.39 \$
Gaston April, Conseiller en gestion de personnes et des entreprise (GAST01)	2024-004	Enquête suite à plainte harcèlement	13 279.61 \$
Fusion Environnement (COOP35)	6878	Contrat de service Fév. 2024	20 227.27 \$
MRC de la Matapédia (MRCM50)	30510	1er versement sur 4	66 397.53 \$
MRC de la Matapédia (MRCM50)	30512	1er versement sur 2	12 418.53 \$
MRC de la Matapédia (MRCM50)	30567	2er versement sur 4	89 343.66 \$
Goulet et Lebel architectes	5815	Étude avant projet construction	20 580.53 \$
		Total :	546 666.64 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

### **Résolution 2024-03-050**

### **Mesure disciplinaire**

- ATTENDU QUE** la directrice générale a déposé une plainte de harcèlement en lien avec une multitude d'évènements survenues au travail à la municipalité ;
- ATTENDU QUE** le conseil a confié un mandat d'enquête à un tiers indépendant ;
- ATTENDU QUE** le rapport d'enquête conclut que la directrice générale a été victime de harcèlement au travail ;
- ATTENDU QUE** en tant qu'employeur, la municipalité de Sayabec a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser toutes situations de harcèlement portées à sa connaissance ;
- ATTENDU QUE** la politique adoptée par la municipalité contre le harcèlement au travail et le règlement adoptant un code d'éthique aux employés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- D'imposer à l'employé à l'origine du harcèlement no 03-0012 une suspension disciplinaire de deux (2) mois sans solde.

### **Résolution 2024-03-051**

### **Règlement 2024-03 pour le programme rénovation Québec pour un montant de 185 000 \$ – Avis de motion et dépôt**

Madame Joannie Lajoie, conseillère par la présente :  
Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-03 décrétant une dépense de 185 000 \$ pour le Programme Rénovation Québec, SHQ- la Seigneurie. L'enveloppe budgétaire du programme, établie à 370 000 \$, est partagée à parts égales entre la SHQ et la Municipalité.

- Dépose le projet du règlement numéro 2024-03 pour le Programme Rénovation Québec, SHQ- la Seigneurie.

---

6.6 Programme Rénovation Québec, SHQ- la Seigneurie - Dépôt

---

### **Résolution 2024-03-052**

### **Vidange fosses septiques pour les six municipalités**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le mandat de vidange de fosse septique pour l'année 2024 à l'entreprise Sani Manic. Pour une fosse de 1000 gallons et moins (cédule régulière) :

- 240 \$ par fosse,
- si plus de 1000 gallons des frais de 15,00\$ s'ajoute par 100 gallons additionnels.

Pour une fosse de 1000 dallons et moins (urgence) :

- 450 \$ par fosse,
- Si plus de 1000 gallons des frais de 15 \$ s'ajoute par 100 gallons additionnels.

Par la même résolution, le conseil autorise la municipalité de Saint-Moïse par l'entremise de sa directrice générale de faire toutes les démarches et de signer la soumission de vidange de fosse septique 2024.

**Résolution 2024-03-053**

**Admin. – Entente de services aux sinistrés**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Marcel Belzile et madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec l'*Entente de services aux sinistrés* avec la Croix-Rouge canadienne. Le coût pour cette entente de services, couvrant une période d'un an à partir de la signature, est de 355.40 \$.

---

6.9. Conformément à 961.4 du Code municipal du Québec, madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier.

---

**Résolution 2024-03-054**

**Offre de services professionnels – Reconstruction de la salle communautaire – Mandat d'accompagnement auprès de la municipalité**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services professionnels de la reconstruction de la salle communautaire – Mandat d'accompagnement auprès de la municipalité. L'estimation des honoraires professionnels pour effectuer l'accompagnement de la municipalité pour le projet de reconstruction de la salle communautaire est la suivante :

- Préparation du devis d'appel d'offres pour les services de firmes d'architecte et d'ingénierie 5 700 \$
  - Dépôt de l'appel d'offres de services professionnels sur SEO et analyse des soumissions 2 000 \$
  - Recherche et préparation des demandes d'aides financières 3 000 \$
  - Préparation du règlement d'emprunt et suivi auprès de la municipalité et du MAMH 3 000 \$
  - Accompagnement auprès de la municipalité (participation aux réunions de chantier et accompagnement au besoin, banque de 250 heures) 26 000 \$
  - Réclamation des aides financières 3 000 \$
- Pour un total de 42 700 \$.

**Résolution 2024-03-055**

**Motion de félicitation**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire une motion de félicitation à madame Chimène Ngomanda, pour ses 6 ans de travail au sein de la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2024-03-056**

**Budget 2024- OH**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget l'Office d'habitation de La Matapédia.

**Résolution 2024-03-057**

**Projet barrière pour bateau  
d'embarcation au Parc  
Pierre Brochu-Entreprise  
Globatech**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, Conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise Globatech, pour les travaux de mises en place d'une barrière électronique au Parc- Pierre Brochu.

**Résolution 2024-03-058**

**Lavage de bateau -Parc-  
Pierre- Brochu-O ZÉRO**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise O zéro, pour les travaux de mises en place d'un système de lavage de bateau d'embarcation au Parc- Pierre Brochu.

**Résolution 2024-03-059**

**projet dans le cadre du  
programme Stations de  
nettoyage d'embarcations  
2023-2028- Parc Pierre  
Brochu**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de déposer un projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autoriser le directeur général, à signer et à agir au nom de la municipalité dans le cadre du projet intitulé station de nettoyage d'embarcation, Parc-Pierre Brochu.

**Résolution 2024-03-060**

**Approbation du plan  
d'affaires OH Fleuve et  
Vallée- Projet de  
regroupement**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le plan d'affaires et les modifications de l'OH Fleuve et Vallée.

---

6.15. Rapport financier 2023- Bibliothèque municipale et scolaire Quillit (dépôt);

---

**Résolution 2024-03-061**

**Opération maires et  
maïresses- appui**

ATTENDU QUE les activités organisées par le club 50 ans et plus de la municipalité de Sayabec animent notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social.

ATTENDU QUE les activités du club 50 ans et plus offertes aux aînés de la municipalité de Sayabec sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés.

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec considère que le maintien des activités du Club 50 ans et plus de la municipalité de Sayabec sont

essentielles et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés.

ATTENDU QUE la population des 65 ans et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité.

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement du Québec a multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre, ce qui se traduit par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus les bénévoles aînés à s'impliquer.

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50 + du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien.

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs des 50 ans et plus affiliés au Carrefour 50 + du Québec et déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux.

ATTENDU QUE le Carrefour 50 + du Québec, avec l'appui du club 50 ans et plus de la municipalité de Sayabec, demande au gouvernement provincial un financement récurrent en soutien aux clubs 50 ans et plus.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rémi Carrier, conseiller, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le maire Marcel Belzile à signer, au nom de nom de la municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec ; qu'une copie de cette lettre soit transmise à madame Marie Adèle Roy, présidente du club 50 ans et plus de la municipalité de Sayabec et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, Ministre régionale de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; qu'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

**Résolution 2024-03-062**

**Reddition de compte  
PRABAM- Octroi de contrat**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat de vérification pour la reddition de compte de la subvention PRABAM à l'entreprise Mallette de Mont-Joli.

**Résolution 2024-03-063**

**Liste des appuis et des  
dons - Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par madame Joannie Lajoie, Conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Projet/événement</u></b>	<b><u>Don/commandite</u></b>
Les Amiram de la Vallée Inc.	Campagne de financement	50 \$
École polyvalente de Sayabec	Gratificat 2023-2024	100 \$
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>150 \$</u></b>



**Résolution 2024-03-064**

**Enveloppe de  
développement local  
jeunesse**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer sa participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2024 afin de permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse.

La municipalité délègue madame Marie Element, conseillère, comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement.

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise monsieur Marcel Belzile, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

**Résolution 2024-03-065**

**Aménagement- Fleurs**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de fleurs pour les jardinières de la municipalité auprès de l'entreprise Les Serres de la Baie à Baie-des-Sables au coût de 2930 \$, taxes et transports inclus.

**Résolution 2024-03-066**

**Entente de développement  
local**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer une participation financière de 8 424,21 \$ pour l'année 2024 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;

La municipalité délègue madame Marie Element comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration du Comité de développement socio-économique de Sayabec;

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise M. Marcel Belzile, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

**Résolution 2024-03-067**

**Centre sportif David-  
Pelletier – Chauffe-eau**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter une soumission DF2024029 de l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP, pour fournir et installer un échangeur pour l'eau chaude de la Zamboni au coût de 5 646.41 \$ plus taxes.

Par la même résolution une soumission DF2024025 au coût de 3 677.69 \$ plus taxes pour compléter la section des travaux de la Biomasse de l'Aréna.

**Résolution 2024-03-068**

**Loisir et culture –  
Bibliothèque municipale et  
scolaire QUILT – Subvention  
annuelle**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement de la subvention annuelle 2024 octroyée à la Bibliothèque municipale et scolaire QUILT au montant de 2 000 \$.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent la Bibliothèque municipale et scolaire QUILT à faire, sur présentation de factures au nom de la municipalité, une dépense de 1 500 \$ pour l'achat de livres.

---

**Affaires nouvelles :**

Monsieur Rémi Carrier propose que monsieur le maire Marcel Belzile assiste à la conférence du 20 mars 2024 à la chambre de commerce d'Amqui.

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

---

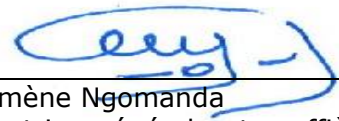
**Résolution 2024-03-069**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 10h00.



Marcel Belzile  
Maire



Chimène Ngomanda  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.